MOT DE L'ÉQUIPE

C'est avec plaisir que nous vous présentons la troisième édition de notre bulletin d'information.

Les six derniers mois ont été particulièrement animés. Se sont, entre autres, déroulés: l'atelier de présentation des faits saillants de l'étude d'impact sur l'environnement, le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) et la publication du rapport, diverses activités de consultation sur le Guide de cohabitation, comprenant sa mise en oeuvre officielle. Cette édition, de plus gros format qu'à l'habitude, rassemble donc les faits saillants des évènements des six derniers mois. Notre objectif demeure de maintenir des relations durables avec la communauté en gardant le dialogue ouvert. N'hésitez pas à nous acheminer vos questions ou à nous faire part de vos commentaires.

Bonne lecture.



Surge Alin SERGE BLAIS Directeur général



MÉLISSA DESROCHERS Coordonnatrice aux communications et relations communautaires

MISE EN ŒUVRE DU GUIDE DE COHABITATION

Depuis sa mise en œuvre le 1er septembre dernier, le Guide de cohabitation connaît une forte adhésion. Plus de 2 500 personnes se sont inscrites au Programme de compensation et 35 personnes ont demandé l'acquisition.

Le Guide de cohabitation, résultat d'une concertation entre les parties (Ville de Malartic, Comité de suivi et Mine Canadian Malartic), propose des compensations pour tous établies par un avocat émérite en droit de l'environnement et offre l'option d'acquisition aux citoyens du quartier sud n'étant plus en mesure de cohabiter avec la mine. La date limite pour s'inscrire afin d'obtenir les compensations rétroactives est le 30 novembre 2016. Rendez-vous au bureau du Comité de suivi ou au local de relations avec la communauté de la mine pour remplir votre formulaire.

Nous sommes ravis de constater que les citoyens s'impliquent et s'investissent dans cette démarche à laquelle ils souscrivent en très grand nombre. Nous tenons à remercier tous les citoyens ayant participé à la démarche de consultation pour leur apport constructif.



Tous les documents liés au Guide de cohabitation sont disponibles sur le site Internet des membres du Groupe de travail aux adresses suivantes :

comitesuivicm.org





ville.malartic.gc.ca communaute.canadianmalartic.com



LE PARTENARIAT CANADIAN MALARTIC

obtient le Prix de l'Excellence en développement durable de l'Association de l'exploration minière du Québec (AEMQ)

Le 5 octobre dernier se tenait, dans le cadre du Congrès Xplor 2016, le gala reconnaissance annuel de l'AEMQ. Lors de cette soirée, le Partenariat Canadian Malartic s'est vu décerner le prix d'Excellence en développement durable, notamment pour la création de son Guide de

cohabitation avec la communauté de Malartic. L'initiative du Partenariat et le caractère novateur du Guide ont ainsi été reconnus lors de cet évènement soulignant le dynamisme et l'entrepreneurship des entreprises œuvrant au développement de l'industrie de l'exploration minière québécoise. Nous sommes ravis de constater que les efforts collectifs déployés sont, non seulement appréciés des citoyens, mais également reconnus de l'industrie.





ACTIVITÉS DE CONSULTATION SUR LE GUIDE DE COHABITATION

> PRÉSENTATION DU GUIDE DE COHABITATION À LA COMMUNAUTÉ

Dans le cadre de la période de consultation tenue entre le 15 et le 29 mai 2016, le Groupe de travail a reçu plus de 150 commentaires. Ces derniers ont été examinés avec attention afin de mettre à jour le guide.







> PORTES OUVERTES SUR LE GUIDE DE COHABITATION

Du 2 au 19 août 2016, le Groupe de travail sur les enjeux de cohabitation à Malartic a tenu des journées « portes ouvertes » destinées aux citoyens de Malartic afin d'informer et d'échanger sur les modifications apportées au Guide de cohabitation à la suite des commentaires et suggestions formulés par la population, les parties prenantes et les experts. Dès la première semaine des portes ouvertes, le local de relations avec la communauté de MCM et du Comité de suivi ont connu une affluence importante.



PUBLICATION DE DEUX ÉTUDES

La mine Canadian Malartic a procédé cet été à la publication de deux études visant à répondre à des préoccupations citoyennes. Les conclusions de chacune de ces études sont les suivantes :

Évaluation des risques toxicologiques pour la santé humaine des émissions atmosphériques associées à l'exploitation de la mine

Les activités de la mine, depuis le début jusqu'à la fin de son exploitation en 2028 (projet d'extension), ne présentent pas de risque significatif pour la santé de la population de Malartic. Cette conclusion est aussi valide pour la population qui réside au sud de la mine (chemin des Merles).

Présentation des résultats de l'étude des maisons témoins en collaboration avec le Comité de suivi Canadian Malartic

À la lumière de cette analyse, les experts en viennent à la conclusion que : « l'ensemble des éléments relatifs à la surveillance des fissures n'a pas permis de mettre en évidence une évolution significative et permanente d'une fissure existante d'un élément structurel, due aux vibrations d'un tir de mines. » En d'autres mots, les vibrations des sautages de la mine n'ont pas affecté les maisons témoins. Les sautages n'ont pas généré de dommages aux structures.

Nous sommes conscients que des questions persistent au sein de la communauté quant à ces deux enjeux. Notre équipe travaillera d'ailleurs à revoir le Programme d'inspection « On brise, on paie », en collaboration avec le CSCM. En ce sens, nous y travaillerons dans une optique davantage tournée vers la revitalisation que sur la détermination de la responsabilité.

Le Groupe de travail sur les enjeux de cohabitation à Malartic s'est également engagé à favoriser la mise en place d'un programme de revitalisation du quartier sud, afin d'encourager la vitalité de ce secteur.



Nous vous invitons à nous contacter afin de discuter de toute question ou inquiétude concernant les enjeux de santé et d'effets des vibrations sur les maisons.

Pour consulter la version intégrale de chacune de ces études, nous vous invitons à consulter l'onglet **Documents** du site **communaute.canadianmalartic.com.**

ATELIER DE PRÉSENTATION DES FAITS SAILLANTS DE L'ÉTUDE D'IMPACT SUR L'ENVIRONNEMENT DU PROJET EXTENSION MALARTIC

Le 7 mai dernier, la mine Canadian Malartic a tenu à la Polyvalente Le Tremplin de Malartic un atelier de présentation des faits saillants de l'étude d'impact sur l'environnement du Projet Extension Malartic. La formule de cette activité a permis des échanges directs entre les citoyens, les experts de la mine et les consultants présents. Les participants pouvaient assister à des présentations sur des thèmes bien précis de l'étude d'impact et étaient également invités à circuler parmi les kiosques portant sur les mêmes thèmes que les présentations.









- > Bruit
- > Qualité de l'air
- > Eau
- > Vibration



UNE CINQUANTAINE

DF PARTICIPANTS





AUDIENCES PUBLIQUES DU PROJET EXTENSION MALARTIC ET PUBLICATION DU RAPPORT

Les audiences du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE), se sont déroulées en deux temps, soit du 14 au 16 juin et du 12 au 13 juillet. La mine Canadian Malartic tient à souligner les efforts de toute part pour assurer un déroulement respectueux des opinions diverses énoncées. La première partie a permis à la population et aux parties intéressées par nos opérations de poser leurs questions concernant le projet. Lors de la deuxième partie, tous ont été invités à s'exprimer devant la commission. Plus d'une centaine de mémoires ont été déposés, dont 47 ont été présentés par leur auteur à la commission durant la deuxième partie des audiences. Nous avons pris soin de lire tous les commentaires et recommandations émis par les citoyens et par les différents organismes.

Le rapport contenant les recommandations du BAPE a été déposé le 5 octobre au ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, M. David Heurtel. Le ministre a rendu public celui-ci le 14 octobre. Mine Canadian Malartic a pris connaissance avec intérêt du rapport et salue la décision des commissaires du BAPE de recommander au gouvernement l'approbation du projet, ce qui résulte de l'amélioration marquée des pratiques depuis les deux dernières années.

L'équipe de la mine entend procéder à une analyse de chacune des préoccupations et recommandations soulevées par les commissaires. Nous définirons de quelle façon répondre, du mieux possible, aux recommandations formulées afin de parfaire le Projet Extension Malartic pour le bénéfice de l'ensemble de la communauté. Nous sommes déterminés à nous assurer d'une meilleure cohabitation; plusieurs actions ont été déployées depuis deux ans afin d'améliorer significativement notre performance environnementale et nos relations avec la communauté et nous entendons poursuivre nos activités avec la même détermination et le même objectif.

Il revient maintenant au gouvernement d'émettre une décision quant aux autorisations pour le projet.

N'hésitez pas à nous faire parvenir vos questions sur le projet d'extension et de déviation de la route 117 : **questionsprojetmcm@canadianmalartic.com.**



FONDS ESSOR CANADIAN MALARTIC

Par son objectif visant à apporter du soutien aux initiatives ayant un impact durable sur le développement économique, social et culturel, le FECM a accordé une somme de 176 520 \$ à la communauté depuis le début de l'année 2016.

Si votre organisme souhaite déposer une demande de financement, nous vous invitons à remplir le formulaire disponible au communaute.canadianmalartic.com et à acheminer celui-ci avant le 11 janvier 2017.

La prochaine rencontre du conseil d'administration se tiendra **le 18 janvier 2017.**

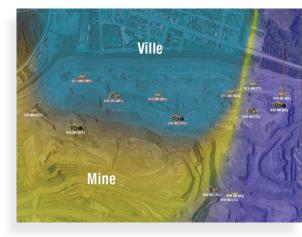
PUBLICATION DU RAPPORT DE DÉVELOPPEMENT DURABLE 2015

Nous avons procédé en juin dernier à la publication de l'édition 2015 du Rapport de développement durable de la mine Canadian Malartic. Celui-ci présente des renseignements détaillés sur nos activités, fait état de notre progression et offre une vue d'ensemble de nos principaux défis. Nous avons investi beaucoup d'efforts en 2015 pour améliorer nos pratiques et développer nos activités que nous souhaitons toujours plus responsables. Nous sommes particulièrement motivés, grâce aux résultats obtenus, à poursuivre le travail entamé. La version électronique peut être consultée dans la section Rapports de l'onglet Développement durable au www.canadianmalartic.com. Des copies papier sont également disponibles au local de relations avec la communauté.

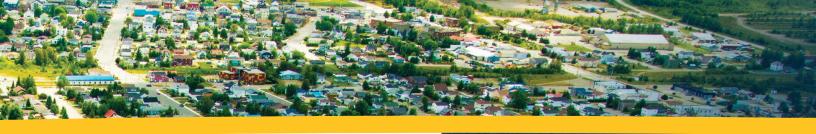


PROJET D'AMÉLIORATION CONTINUE

En 2015, nos équipes ont entamé la création d'un outil de gestion en temps réel permettant d'obtenir un aperçu de la poussière pouvant être générée. Cet outil permet de connaître précisément la direction de la poussière, selon l'emplacement des équipements fixes dans la fosse, telles les foreuses, et la direction du vent. Il nous est ainsi possible de prioriser les actions pour diminuer les émissions de poussière en direction de la ville.



Carte interactive de gestion de la qualité de l'atmosphère



PUBLICATION DU SONDAGE ET DES ENTREVUES AVEC LES ACTEURS SOCIAUX

Dans le cadre du programme de suivi social qu'effectue la mine Canadian Malartic, nous tenons à vous informer de la publication du Sondage et de l'entrevue avec des acteurs sociaux réalisés au printemps 2016.

- Le sondage

Il comporte des questions sur le projet d'extension de la mine Canadian Malartic et de déviation de la route 117. De plus, des questions portant sur des événements ou activités survenus depuis le sondage de 2014 ont été ajoutées (changement de propriétaire de la mine, démarche de co-construction,...).

- L'entrevue avec des acteurs sociaux

L'objectif principal des entrevues avec divers acteurs sociaux consiste à connaître les changements vécus ou observés depuis les dernières entrevues en 2013 dans le fonctionnement et au sein de la clientèle de ces organismes et, plus généralement, dans le milieu de Malartic, en lien avec l'exploitation de la mine.

Chaque document contient un sommaire permettant de distinguer les grandes tendances et les faits saillants. Le résultat de ces enquêtes nous permet d'ajuster et de poursuivre nos efforts afin d'atténuer les effets négatifs de nos opérations tout en maximisant les retombées positives.

Ces deux documents sont disponibles dans l'onglet "Documents" de notre site web communautaire ainsi qu'à notre local de relations avec la communauté.

VISITE DE LA MINE CANADIAN MALARTIC AVEC LE MUSÉE MINÉRALOGIQUE MUSÉE MINÉRALOGIQUE de l'Abitibi-Témiscamingue Pour une autre année consécutive, le Musée minéralogique a offert la possibilité de visiter les installations du site de la mine Canadian Malartic et d'en apprendre davantage sur le développement technologique de l'industrie minière. Plus de 3 500 visiteurs se sont déplacés au musée cette année. Nous sommes heureux que ce partenariat puisse occasionner des retombées importantes, et ce, tant pour la visibilité du musée que pour la bonification de l'offre touristique. Bravo à toute l'équipe du musée pour cette excellente saison touristique!

PERFORMANCE EN SANTÉ ET SÉCURITÉ

Des membres de notre équipe ont participé, le 19 septembre dernier, au Colloque en santé et sécurité au travail organisé par l'Association minière du Québec (AMQ). Lors de ce Colloque, 18 superviseurs de la mine ont été reconnus par l'AMQ. Ces dirigeants ont atteint, avec leurs équipes, de 50 000 à 350 000 heures consécutives sans accident avec perte de temps.



PARTICIPER ACTIVEMENT AU DÉVELOPPEMENT SOCIAL ET COMMUNAUTAIRE DE NOTRE MILIEU

La mine Canadian Malartic est motivée à s'engager dans des projets porteurs permettant d'améliorer la cohésion sociale et de soutenir le développement des collectivités. Les besoins sont variés et nous sommes heureux de pouvoir apporter notre contribution à la vitalité du milieu.

JUILLET 2016

ENTENTE MAJEURE AVEC LE CTRI ET LA FONDATION DU CÉGEP DE L'ABITIBI-TÉMISCAMINGUE

Le 5 juillet dernier, le Partenariat Canadian Malartic a officialisé l'entente majeure avec la Fondation du Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue et le Centre technologique de résidus industriels (CTRI). Par cette entente, nous nous sommes engagés à verser 100 000 \$ sur cinq ans. Nous sommes fiers de cet accord permettant, entre autres, au CTRI de poursuivre sa mission de formation et de recherche, qui sont des facteurs-clés pour l'avenir des collectivités.



De gauche à droite :

M. Hassine Bouafif, directeur général du CTRI

Mme Isabelle Boulianne, présidente du C.A. du CTRI

M. Pascal Lavoie, directeur environnement et développement durable pour le Partenariat Canadian Malartic M. Jean-Louis Carignan, vice-président de la Fondation du Cégep de l'A.T.

Mme Dominique Massicotte, directrice générale de la Fondation du Cégep de l'A.T.

M. Guy Bourgeois, député d'Abitibi-Est

M. Sylvain Blais, directeur général du Cégep de l'A.T.



AOÛT 2016

PARTENARIAT AVEC LE FESTIVAL WESTERN DE MALARTIC

Cet été, la mine Canadian Malartic s'est engagée à devenir la présentatrice officielle du Festival Western de Malartic de 2016 à 2018. Nous considérons le Festival Western de Malartic comme un évènement porteur pour la communauté. Il permet, entre autres, de générer des retombées positives pour la municipalité, de faire découvrir les incontournables de la ville et de démontrer le dynamisme de la population. L'équipe de la mine Canadian Malartic tient à féliciter le Comité organisateur pour tout le travail accompli ainsi que pour sa nomination à titre de finaliste pour Les Prix Coup d'Éclat.





SEPTEMBRE 2016

MARCHÉ PUBLIC DE MALARTIC

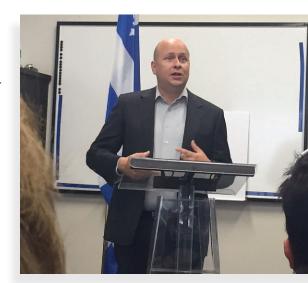
Nous sommes ravis d'avoir participé à la réalisation du Marché public de Malartic. Le Pavillon Mine Canadian Malartic qui abrite le four à pain sera certainement fort apprécié des fins gourmands. Le Marché public de Malartic a tout pour être un superbe lieu de rassemblement. Ce rendezvous sera un pôle des saveurs, de fraîcheur et de diversité ainsi qu'un évènement reconnu pour sa convivialité. Dès l'été 2017, ce sera un réel plaisir d'inviter chaleureusement les citoyens de Malartic et des villes avoisinantes à venir profiter des joies du Marché public de Malartic.



SEPTEMBRE 2016

PISTE CYCLABLE MULTIFONCTIONNELLE 4 SAISONS

Nous avons participé le 20 septembre dernier à l'annonce officialisant la réalisation prochaine de la piste cyclable multifonctionnelle 4 saisons reliant Malartic et Rivière-Héva. Il s'agit d'un projet sur lequel travaille depuis plusieurs années le Comité Piste 4 saisons de Malartic et qui démontre clairement le dynamisme des gens d'ici et l'effervescence qui anime la ville. Nous espérons que ce projet encouragera petits et grands à monter à vélo, à profiter du grand air et à partir à la découverte des paysages que sillonnera la piste cyclable Mine Canadian Malartic. Félicitations au Comité Piste 4 saisons de Malartic pour son dévouement!



OCTOBRE 2016

DON DE 30 000 \$ À L'ORGANISATION PARA-PAROISSIALE

La mine Canadian Malartic était heureuse de remettre, le 3 octobre dernier, un don de 30 000 \$ à l'Organisation Para-Paroissiale de Malartic afin de permettre le réaménagement du sous-sol de l'église. Plus précisément, ce projet permettra d'améliorer l'accès au sous-sol ainsi que les fonctionnalités de celui-ci. Nous sommes ravis de soutenir cette initiative qui bénéficiera à l'ensemble de la communauté.



Sur la photo, de gauche à droite :

Mme Denise Roberge, membre de l'Organisation Para-Paroissiale

M. André Dionne,

marguiller, Paroisse Saint-Martin-de-Tours de Malartic

M. Pierre Valade,

président de la Fabrique Saint-Martin-de-Tours de Malartic

M. Serge Blais,

directeur général de la mine Canadian Malartic

Mme Gertrude Drainville,

marguiller, Paroisse Saint-Martin-de-Tours de Malartic



DES RÉPONSES ???????

Différentes questions sur des sujets variés nous sont régulièrement posées. Vous trouverez ici réponse à quelques-unes d'entre elles.

Comment ont été déterminés les montants des compensations prévus au Guide de cohabitation?

Les montants de compensation ont été calculés par Me Robert Daigneault, avocat émérite en droit de l'environnement. Les montants ont été déterminés à partir de la jurisprudence et de l'intensité des impacts mesurés.

Est-ce qu'en signant une quittance en contrepartie de compensations, nous renonçons à nos droits pour le futur?

Non, la quittance porte seulement sur le passé, jamais sur les activités futures. C'est pourquoi elle doit être signée sur une base annuelle. La quittance officialise la transaction.

AMÉLIORATION DE NOS PERFORMANCES ENVIRONNEMENTALES

La performance environnementale de la mine s'est grandement améliorée au cours des deux dernières années. En se basant sur les données de suivi, voici l'état de la situation :

- Qualité de l'air: Les émissions sont en moyenne 5 fois inférieures aux normes en vigueur partout au Québec (données de 2015 à 2016).
- **Vibrations**: En moyenne, 3 fois inférieures à la norme québécoise (au sismographe le plus près de la mine).
- **Bruit :** conforme au règlement municipal de 50 dBA la nuit et 55 dBA le jour.

Notre objectif est de rencontrer les normes réglementaires en tout temps et d'être proactif afin d'améliorer notre bilan environnemental. Nous sommes déterminés et motivés à poursuivre nos efforts en ce sens.

OÙ ET COMMENT VOUS INFORMER OU NOUS FAIRE PART DE VOS COMMENTAIRES

Vous avez des questions, des commentaires, des préoccupations ? Nous sommes intéressés à vous entendre.

Vous pouvez nous appeler à ce numéro : 819 757-2225 poste 3425

Vous pouvez nous écrire à cette adresse : relationscommunautaires@canadianmalartic.com

Vous pouvez nous visiter à notre local de relations avec la communauté : 650, rue Royale, Malartic

Vous pouvez aussi visiter notre site web : communaute.canadianmalartic.com

